

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF  
SEANCE du mardi 09 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 09 novembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen au siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Absents excusés :** VIBERT Richard ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé



**DELBU2021-11-110**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CHEF SERVICE ENFANCE**

Fin 2019 la Cheffe du service enfance, animateur principal 2<sup>e</sup> classe, a émis le souhait d'exercer des missions se rapprochant de celles qu'elle avait avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 elle a donc en charge la direction de l'ALSH de Belle-Isle-en-Terre et son remplacement est assuré par le Directeur petite enfance, enfance, jeunesse. Compte tenu de la charge de travail de ce dernier et des missions incombant au Chef du service enfance ce remplacement ne peut s'inscrire dans la durée.

Pour rappel, le Chef du service enfance est le relais entre le terrain et la direction du service. Il assure un rôle d'interface entre les acteurs (équipes et direction du service), les élus, et les partenaires (Associations, Comité d'établissements ...) et les Institutions (PMI, CAF, services de l'Etat...). Il travaille en transversalité avec les autres services de la collectivité. Sa mission consiste à accompagner pédagogiquement les équipes des différentes structures, garantir la mise en œuvre du projet éducatif intercommunal et le respect des budgets. En interne, il créera du lien entre les équipes des différentes structures afin d'harmoniser leur fonctionnement. Les différentes structures du Service Enfance se déclinent comme suit : ALSH, des dispositifs tels que Cap Sports, une ludothèque, les Temps d'Accueil Périscolaires répartis sur le territoire. Il coordonne et anime l'ensemble des missions et agents rattachés à l'Enfance.

Il est donc proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

\* de créer un poste à temps complet (35h) d'animateur ou d'animateur ou d'animateur principal 2<sup>e</sup> classe ou d'animateur principal 1<sup>e</sup> classe ou de rédacteur ou de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe ou de rédacteur principal 1<sup>e</sup> cl ou d'attaché<sup>1</sup>

(<sup>1</sup>) : Le tableau des effectifs joint au compte administratif précisera le grade de l'agent recruté.

# **Délibération**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **De valider la création d'un poste à temps complet d'animateur ou d'animateur ou d'animateur principal 2<sup>e</sup> classe ou d'animateur principal 1<sup>e</sup> classe ou de rédacteur ou de rédacteur principal 2<sup>e</sup> classe ou de rédacteur principal 1<sup>e</sup> cl ou d'attaché ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

  
Vincent LE MEAUX

